

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°69-2021-192

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2021

## **Sommaire**

69_DDPP_Direction départementale de la protection des populations / DDPP	
<b>69</b> 69-2021-11-26-00002 - arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 de	
modificationde la composition du CODERST (3 pages)	Page 3
69_DRDJSCS_Direction Départementale Déléguée /	O
69-2021-11-23-00003 - Commission de surendettement des particuliers	
Rhône (2 pages)	Page 7
69_DSDEN_direction des services départementaux de l'Education nationale	
du Rhône /	
69-2021-11-19-00002 - Arrêté DSDEN DOS1 2021 11 19 115 du 19 novembre	
2021 mesures de carte scolaire à la rentrée 2021 dans les écoles publiques	
du Rhône (12 pages)	Page 10
69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de	
l'administration locale	
69-2021-11-26-00003 - Arrêté modification l'arrêté préfectoral n°	
69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 portant constitution de la liste	
départementale des membres appelés à siéger au sein des jurys en charge	
de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire (6 pages)	Page 23
69-2021-11-26-00001 - Le Préfet??La Préfète,??Secrétaire	
Générale,??Préfète déléguée pour légalité des chances,??Signé : Cécile	
DINDAR (3 pages)	Page 30
69_Secrétariat_Général_Commun_Départemental /	
69-2021-11-26-00004 - SUBDELEGATION ATTRIBUTIONS GENERALES (4	
pages)	Page 34
69-2021-11-26-00005 - SUBDELEGATION OSD DEPARTEMENTAL (5 pages)	Page 39

# 69\_DDPP\_Direction départementale de la protection des populations

69-2021-11-26-00002

arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 de modificationde la composition du CODERST



## Direction départementale de la protection des populations

Liberté Égalité Fraternité

Service Protection de l'Environnement Pôle Installations classées et environnement ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n° 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 portant constitution du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Le Préfet de la zone de défense Sud-Est, Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement;

VU le code de la santé publique, notamment son article L. 1416-1 et ses articles R. 1416-1 à R.1416-6;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 26 instituant la création de la Métropole de Lyon et lui attribuant notamment les compétences que les lois confèrent aux départements ;

**VU** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 modifié portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

**VU** le courrier du 28 octobre 2021 de l'association ATMO Auvergne Rhône-Alpes désignant Madame Valérie CANIVET en qualité de titulaire au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en qualité de titulaire en remplacement de Madame Claire LABARTETTE ;

**VU** le courrier du 29 octobre 2021 de l'association des maires du Rhône et de la métropole de Lyon et des présidents d'intercommunalité (AMF69) désignant Monsieur Nicolas HUSSON, adjoint au maire de Lyon et représentant la Ville de Lyon au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en qualité de titulaire en remplacement de Madame Céline DE LAURENS;

**SUR** proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

.../...

Direction départementale de la protection des populations - Préfecture du Rhône, 106, rue Pierre Corneille − 69419 Lyon cedex 03 − tél. : 0821 803 069 (0,12 €/mn) − www.rhone.gouv.fr

#### ARRÊTE:

#### Article 1er:

- Le point II de l'article 1er de l'arrêté préfectoral nº 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 modifié est modifié ainsi qu'il suit :

II) Cinq représentants des collectivités territoriales :

Un conseiller métropolitain :

Titulaire: Suppléante :

- M. Pierre **ATHANAZE** - Mme Nathalie **DEHAN** 

Un conseiller départemental :

Titulaire: Suppléant:

- M. Frédéric PRONCHERY - M. Christian VIVIER MERLE

#### Trois maires ou leurs représentants :

Titulaires: Suppléants:

- M. Régis CHAMBE, président de la communauté de communes Monts du Lyonnais

- M. Jean-Paul CHEMARIN, président du syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-**Dombes**
- M, Nicolas HUSSON, adjoint au maire de LYON Mme Alix ADAMO, maire de LES CHERES délégué à la biodiversité, à la nature en ville et à la protection animale
- M. Michel GUILLOUX, conseiller municipal délégué à M.Olivier ARAUJO, maire de CHARLY » **FEYZIN**

- Le paragraphe 3) du point III de l'article 1er de l'arrêté préfectoral nº 69-2019-09-11-003 du 11 septembre 2019 modifié est modifié ainsi qu'il suit :

- 3) Trois experts dans les domaines de compétence de la commission :
  - Expert dans le domaine de la qualité de l'air (association ATMO Auvergne- Rhône-Alpes):

Titulaire: Suppléante:

- Mme Valérie CANIVET - Mme Véronique STARC

#### ■ Expert dans le domaine de la sécurité industrielle :

#### Titulaire:

- M. Yves VALENTIN

#### ■ Expert dans le domaine du risque incendie :

o M. le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, ou son représentant »

Le reste sans changement.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois, à compter du jour de sa publication.

La requête peut être déposée sur www.telerecours.fr

<u>Article 4</u>: La préfète, secrétaire générale de la préfecture, préfète déléguée pour l'égalité des chances et la directrice départementale de la protection des populations sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié :

- au président du conseil départemental,
- au président de la métropole de Lyon,
- au secrétaire général adjoint de la préfecture,
- au sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- à la présidente de l'association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- au président de la chambre d'agriculture,
- au président de la chambre des métiers et de l'artisanat,
- aux présidents des chambres de commerce et d'industrie de Lyon Métropole et Villefranche-sur-Saône,
- au président de la fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- au président de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature,
- au délégué départemental de l'agence régionale de santé,
- au directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,
- au chef de l'unité départementale du Rhône de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- au directeur départemental des territoires,
- au directeur de la sécurité et de la protection civile,
- à chacun des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Fait à LYON, le 26 novembre 2021

Pour le préfet, Le sous-préfet, secrétaire général adjoint

Signé Julien PERROUDON

## 69\_DRDJSCS\_Direction Départementale Déléguée

69-2021-11-23-00003

Commission de surendettement des particuliers Rhône



## Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Lyon, le

2 3 NOV. 2021

Pôle partenariats et égalité des chances Service égalité des chances Affaire suivie par Françoise FEVRE Tél: 04.81.92.44.81 Françoise fevre@rhone.gouy.fr

> ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2021 modifiant la composition de la commission de surendettement des particuliers du Rhône

#### LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST PRÉFET DU RHÔNE

Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code de la consommation et notamment ses articles L.712-1 à L 712-9 et R 712-1 à R 712-12;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-149 du 1<sup>er</sup> mars 1990 modifié, créant et fixant la composition de la commission de recours amiable pour les particuliers et les ménages surendettés pour le Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 renouvelant la composition de la commission de surendettement des particuliers du Rhône ;

VU la lettre du président de la Métropole de Lyon en date du 9 novembre 2021 proposant, en accord avec le Département du Rhône, la désignation de Madame Anne-Lise COULET, conseillère en économie sociale à la Métropole de Lyon – comme membre titulaire ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

#### ARRÊTE

<u>Article 1</u>: L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°69-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 susvisé, portant renouvellement de la commission de surendettement des particuliers du Rhône est modifié. La composition de la commission de surendettement des particuliers du Rhône s'établit comme indiqué ciaprès:

- Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, président, ou son délégué ;
- Le directeur départemental des finances publiques, vice-président, ou son délégué;
- Le représentant local de la Banque de France ou son suppléant qui en assure le secrétariat.

.../\*\*\*\*

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités - Pôle partenariat et égalité des chances 8/10 rue du Nord 69625 VILLEURBANNE CEDEX - Tél : 04 72 65 58 50

Sont nommés pour une période de deux ans, soit jusqu'au 16 décembre 2022 :

\* sur proposition de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFECEI) :

- Titulaire: Mme Sylvie PLAY BARRELON, Responsable recouvrement contentieux

au Crédit immobilier de France

- Suppléant : M. Alain BILLAUDEAU, Coordinateur au Crédit Agricole Consumer

Finance.

\* sur proposition des associations familiales ou de consommateurs :

- Titulaire: Mme Danièle SANTESTEBAN (UFC)

- Suppléant : M. Michel GRAND (UDAF).

\* en tant que personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

- Titulaire : Mme Anne Lise COULET, Conseillère en économie sociale et familiale à la

Métropole de Lyon

- Suppléante : Mme Nicole DURAND, Travailleur social à la Caisse d'Allocations familiales

du Rhône.

\* en tant que personnes justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

- Titulaire: Maître Didier LEMASSON, avocat honoraire

- Suppléant : Maître Alain BRUN, avocat honoraire.

En cas d'absence non justifiée de l'une de ces personnalités et de son suppléant à trois séances consécutives de la commission, le préfet peut mettre fin à leur mandat avant qu'il ne soit arrivé à expiration.

 $\underline{\text{Article 2}}: \text{Les autres dispositions de l'arrêt\'e pr\'efectoral n°69-2020-12-09-001 du 9 décembre 2020 restent inchangées.}$ 

Article 3: La préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

Maulin

Pascal MAILHOS

## 69\_DSDEN\_direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône

69-2021-11-19-00002

Arrêté DSDEN DOS1 2021 11 19 115 du 19 novembre 2021 mesures de carte scolaire à la rentrée 2021 dans les écoles publiques du Rhône



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône

Division de l'Organisation Scolaire Gestion des moyens du 1<sup>er</sup> degré DOS1

#### L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE

Arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2021\_11\_19\_115 du 19 novembre 2021 portant sur les mesures de carte scolaire dans le premier degré à la rentrée 2021 annulant l'arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2021\_09\_09\_113 du 9 septembre 2021

- Vu le Code de l'Education, notamment ses articles R222-19-3 et D211-9,
- Vu les avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 2 mars, 2 juillet et 16 novembre 2021
- Vu les avis des Conseils Départementaux de l'Education Nationale des 4 mars, 5 juillet et 18 novembre 2021.
- Vu l'avis du Groupe de Travail du 27 août 2021.

#### **ARRETE**

#### Article 1er :

Les mesures de carte scolaire du 1er degré applicables pour l'année scolaire 2021-2022 dans les écoles publiques du Rhône sont décrites dans la liste annexée à cet arrêté.

#### Article 2:

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 3:

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° DSDEN\_DOS1\_2021\_09\_09\_113 du 9 septembre 2021.

Lyon, le 19 novembre 2021

Pour le recteur et par délégation, L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône

Philippe CARRIÈRE



Division de l'Organisation Scolaire DOS1

#### PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021 DANS LES ECOLES PUBLIQUES

#### RECAPITULATIF DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

#### I - CREATIONS, RETRAITS PAR COMMUNE: 205 créations et 161 retraits

ALBIGNY SUR SAONE	Ecole primaire Les Frères Voisin (école fusionnée)	0838L	Création 4ème classe maternelle
AMPLEPUIS	Ecole primaire Saint Claude Huissel	0816M	Retrait de la classe unique
AMPUIS	Ecole élémentaire Avenue de la Gare	3103Y	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
ARNAS	Ecole élémentaire Rue du Beaujolais	3263X	Création 8 <sup>ème</sup> classe
BAGNOLS	Ecole primaire Chemin de la Pompe	0862M	Création 3ème classe élémentaire
BRON	Ecole maternelle La Garenne	4300Z	Retrait 8ème classe
	Ecole maternelle Les Genêts	0448M	Retrait 3ème classe
	Ecole maternelle Pierre Cot	0451R	2 Créations (9ème et 10ème classes)
	Ecole élémentaire Alsace Lorraine	3127Z	Retrait 12ème classe
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2888P	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
BRUSSIEU	Ecole primaire De la Basane	1339F	Retrait 4ème classe élémentaire
CALUIRE ET CUIRE	Ecole maternelle Pierre et Marie Curie	2249V	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Paul Bert	1490V	Création 4ème classe
	Ecole élémentaire Paul Bert	0231B	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire André Marie Ampère	1713M	Création 7ème classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Moulin Application	3945N	Retrait 9ème classe élémentaire
CERCIE	Ecole primaire Place de l'école	0961V	Retrait 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
CHABANIERE	Ecole primaire Rue du 19 Mars (St Maurice sur Dargoire)	1381B	Retrait 6ème classe élémentaire
CHAMBOST ALLIERES	Ecole primaire Route de l'Azergues	0355L	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
CHARBONNIERES LES BAINS	Ecole primaire Bernard Paday	0927H	Retrait 12ème classe élémentaire
CHARLY	Ecole élémentaire Les Tilleuls	2860J	Création 9ème classe
CHARNAY	Ecole primaire Du Bourg	1420U	Création 2ème classe maternelle
CHASSELAY	Ecole primaire La Fontaine	1233R	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 6 <sup>ème</sup> classe élémentaire
CHESSY	Ecole primaire Avenue du Stade	3612B	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
CHEVINAY	Ecole primaire Du Bourg	1430E	Retrait de la classe maternelle
CIVRIEUX D'AZERGUES	Ecole primaire Maurice Gilardon	1236U	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
CLAVEISOLLES	Ecole primaire Du Bourg	0359R	Retrait 3ème classe élémentaire
COLLONGES AU MONT D'OR	Ecole primaire Monsieur Paul	3846F	Création 11ème classe élémentaire

1

CONDRIEU	Ecole élémentaire Place de la Mairie	1283V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
COURS	Ecole maternelle Jacques Prévert	2434W	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Léonard de Vinci	3777F	Création 5 <sup>ème</sup> classe
COUZON AU MONTD'OR	Ecole primaire Reverchon (école fusionnée )	2826X	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
DECINES CHARPIEU	Ecole maternelle Jean Jaurès	3516X	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Jaurès	3471Y	2 Retraits (18ème et 17ème classes)
	Ecole primaire La Soie	3559U	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Charpieu	1601R	Retrait 11ème classe élémentaire
	Ecole primaire E. Herriot Le Prainet 1	3979A	Retrait 12ème classe élémentaire
	Ecole primaire Les Sablons Les Marais	3946P	2 Retraits (7 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> classes maternelles) 3 Retraits (14 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Pierre Moutin	4464C	9 Créations (4 classes maternelles et 5 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>
DOMMARTIN	Ecole primaire Bernard Clavel	1431F	Création 4ème classe maternelle
ECHALAS	Ecole primaire La Clef des Savoirs	0782A	Création 4ème classe maternelle
FEYZIN	Ecole primaire Du Plateau	1588B	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Les Géranium	3409F	Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
FLEURIE	Ecole primaire de La Treille	2836H	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
GENAS	Ecole primaire Joanny Collomb	1580T	Retrait 10ème classe élémentaire
	Ecole primaire Nelson Mandela	3626S	Création 8ème classe élémentaire
GENAY	Ecole maternelle La Pibole	3639F	Retrait 8 <sup>ème</sup> classe
GIVORS	Ecole maternelle Henri Wallon	3722W	Création 6ème classe
	Ecole maternelle Paul Langevin	0459Z	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Louise Michel	2374F	Retrait 8ème classe
	Ecole élémentaire Jean Jaurès	3407D	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Romain Rolland	1787T	Retrait 9ème classe
	Ecole élémentaire Jacques Duclos	2610M	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Simone Veil	0465F	2 Créations (4ème et 5ème classes élémentaires)
GLEIZE	Ecole élémentaire Robert Doisneau	3197A	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
GREZIEU LA VARENNE	Ecole maternelle De la Voie Verte	4414Y	Création 9ème classe
	Ecole élémentaire Georges Lamarque	0738C	Création 15 <sup>ème</sup> classe
LA CHAPELLE SUR COISE	Ecole primaire Le Pré Vert	0419F	Retrait de la classe maternelle
LA MULATIERE	Ecole primaire du Grand Cèdre	3775D	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
LA TOUR DE SALVAGNY	Ecole élémentaire Edmond Guion	1447Y	Création 10ème classe
LACENAS	Ecole primaire Grande Rue	1097T	Création 2ème classe maternelle
LE PERREON	Ecole maternelle Le Trève	3336B	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
LENTILLY	Ecole élémentaire Pré Berger	2529Z	Création 15ème classe
LIMAS	Ecole élémentaire Fernand Gayot	3340F	Retrait 12ème classe

LIMONEST	Ecole primaire Antoine Godard	2894W	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
LISSIEU	Ecole primaire Montvallon	2773P	Création 6ème classe élémentaire
LOZANNE	Ecole élémentaire Au Fil des Mots Emile Bourgeois	1394R	Création 8 <sup>ème</sup> classe
LYON 1ER	Ecole maternelle Claude Lévi-Strauss	1302R	2 Retraits (2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classes) Fermeture de l'école
	Ecole élémentaire Victor Hugo Application	1300N	Retrait 10ème classe
	Ecole primaire Michel Servet	3219Z	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
LYON 2EME	Ecole primaire Lamartine	2893V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe élémentaire
LYON 3EME	Ecole maternelle Jules Verne	1052U	Retrait 8ème classe
	Ecole maternelle Antoine Charial	1060C	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Nové Josserand	0922C	Retrait 17 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Verne	3151A	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Meynis	3107C	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Léon Jouhaux	2740D	Création 13ème classe élémentaire
	Ecole primaire Montbrillant	3993R	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
LYON 5EME	Ecole maternelle François Truffaut	2824V	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Diderot	1041G	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Gerson	1314D	Retrait 9ème classe
	Ecole élémentaire Albert Camus	3908Y	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
LYON 6EME	Ecole élémentaire Jean Racine	0890T	Retrait 14ème classe
	Ecole primaire Montaigne	3839Y	Retrait 8ème classe élémentaire
	Ecole primaire Créqui	3892F	Retrait 4ème classe maternelle
LYON 7EME	Ecole élémentaire Claudius Berthelier	3711J	Création 17ème classe
	Ecole élémentaire Marc Bloch	3825H	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Parc Blandan	4367X	Création 6ème classe élémentaire
	Ecole primaire Françoise Héritier	4258D	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
	Ecole primaire Chavant	0440D	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
LYON 8EME	Ecole maternelle Charles Peguy	1165S	2 Créations (11ème et 12ème classes)
	Ecole maternelle Jean Giono	3747Y	3 Créations (10ème, 11ème et 12ème classes)
	Ecole maternelle Alain Fournier	4213E	2 Créations (12ème et 13ème classes)
	Ecole maternelle Paul Emile Victor	1161M	Retrait 6 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Olympe de Gouges	1782M	Retrait 4ème classe
	Ecole élémentaire Jean Giono	3511S	3 Retraits (21 <sup>ème</sup> , 20 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Philibert Delorme	3838X	2 Retraits (23 <sup>ème</sup> et 22 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Alain Fournier	3557S	2 Retraits (21 <sup>ème</sup> et 20 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole primaire Louis Pergaud	2828Z	Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4369Z	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 8 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Anne Sylvestre	4410U	11 Créations (4 classes maternelles et 7 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>

LYONAFME		44500	O ( () tômo l
LYON 9EME	Ecole maternelle Les Eglantines	1152C	Création 4ème classe
	Ecole maternelle Jean Zay	1145V	Retrait 9 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Chapeau Rouge	1157H	Retrait 8ème classe
	Ecole maternelle Audrey Hepburn	1158J	2 Retraits (8ème et 7ème classes)
	Ecole maternelle Les Dahlias	2811F	Création 5ème classe
	Ecole élémentaire Hector Berlioz	0405R	Création 9ème classe
	Ecole élémentaire Audrey Hepburn	0409V	Retrait 16 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Zay	3418R	Création 18ème classe
	Ecole élémentaire Chapeau Rouge	0410W	Création 15ème classe
	Ecole primaire Les Anémones	2977L	Retrait 11ème classe élémentaire
	Ecole primaire La Sauvagère	3980B	Création 5ème classe élémentaire
	Ecole primaire Joannès Masset	4298X	Création 11 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Les Bleuets	3455F	2 Créations (5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> classes maternelles)
	Ecole primaire Montel	4408S	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle 2 Créations (4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
MEYZIEU	Ecole primaire Le Carreau	3843C	Création 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
MIONS	Ecole maternelle Germain Fumeux	3463P	Retrait 5ème classe
	Ecole primaire Joliot Curie	3472Z	Retrait 6ème classe maternelle
	Ecole primaire Louis Pasteur (école fusionnée)	2465E	Création 11ème classe élémentaire
NEUVILLE SUR SAONE	Ecole primaire Bony-Aventurière	3896K	Création 4ème classe élémentaire
ORLIENAS	Ecole élémentaire François Blanc	3032W	Création 6ème classe
OULLINS	Ecole maternelle Les Célestins	2531B	Création 3ème classe
	Ecole primaire La Saulaie	3568D	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire La Glacière	1714N	Retrait 6ème classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Macé	3421U	Retrait 10ème classe élémentaire
	Ecole primaire Ampère	3802H	Retrait 6ème classe élémentaire
	Ecole primaire Marie Curie	3994S	Création 3 <sup>ème</sup> classe maternelle 2 Retraits (9 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
PIERRE BENITE	Ecole maternelle Pablo Picasso	1707F	3 Créations (11ème, 12ème et 13ème classes)
	Ecole maternelle Henri Wallon	0494M	2 Créations (6ème et 7ème classes)
	Ecole maternelle Jean Lurcat	2603E	2 Créations (5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Langevin-Jaurès	0326E	Retrait 18 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Eluard	3716P	Retrait 19ème classe
POLLIONNAY	Ecole primaire Michel Serre	0743H	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
PORTE DES PIERRES DOREES	Ecole primaire François Thomas (Liergues)	3167T	Retrait 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
REIGNIE DURETTE	Ecole primaire Du Bourg	0973H	Retrait 2ème classe maternelle

RILLIEUX LA PAPE	Ecole maternelle La Velette	3603S	2 Créations (8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole maternelle Les Semailles	3717R	2 Créations (10ème et 11ème classes)
	Ecole maternelle Les Charmilles	3754F	Création 11ème classe
	Ecole maternelle Les Allagniers	3755G	Création 11ème classe
	Ecole maternelle Le Mont Blanc	3826J	Création 10ème classe
	Ecole élémentaire La Velette	3531N	Création 16ème classe
	Ecole élémentaire Le Mont Blanc	3431E	Retrait 19ème classe
	Ecole élémentaire Les Semailles	3470X	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Les Charmilles	3569E	Retrait 22ème classe
	Ecole élémentaire Les Allagniers	3736L	Retrait 20ème classe
	Ecole élémentaire Paul Chevallier	2869U	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
ROCHETAILLEE SUR SAONE	Ecole primaire Jean Raine	0856F	Création 4ème classe élémentaire
SAINT ANDRE LA COTE	Ecole primaire Du Bourg	1377X	Retrait 2ème classe élémentaire
SAINT CYR AU MONT D'OR	Ecole élémentaire Champlong	3709G	Création 10ème classe
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	Ecole primaire Du Bourg	3950U	Retrait 6ème classe maternelle
SAINT FONS	Ecole maternelle Parmentier	0478V	2 Créations (10ème et 11ème classes)
	Ecole élémentaire Parmentier	3289A	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Jean Guehenno	1868F	Création 6ème classe maternelle
	Ecole primaire Maison des 3 espaces	3760M	Création 7ème classe maternelle
	Ecole primaire Jules Vallès	3629V	2 Créations (9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes maternelles) Retrait 17 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4299Y	2 Créations (6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> classes maternelles) Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Salvador Allende	4190E	Retrait 15ème classe élémentaire
	Ecole primaire Simone de Beauvoir	3962G	2 Créations (7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> classes maternelles) 2 Créations (14 <sup>ème</sup> et 15 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
SAINT GENIS LES OLLIERES	Ecole élémentaire Victor Hugo	2532C	Création 15ème classe
SAINT LAGER	Ecole primaire du Bourg	3157G	Création 2 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 4 <sup>ème</sup> classe élémentaire
SAINT PIERRE LA PALUD	Ecole élémentaire Rue Sainte Barbe	1443U	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
SAINT PRIEST	Ecole élémentaire Edouard Herriot	3387G	Création 21 ème classe
	Ecole élémentaire Joseph Brenier	3614D	Création 22ème classe
	Ecole primaire François Mansart	0170K	Création 13ème classe élémentaire
	Ecole primaire Mi-Plaine	2475R	Retrait 11ème classe élémentaire
	Ecole primaire Hector Berlioz	3317F	Création 16ème classe élémentaire
	Ecole primaire Claude Farrère	0168H	Création 8ème classe élémentaire
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	Ecole primaire Hubert Reeves	2472M	Création 6ème classe élémentaire
SAINT VERAND	Ecole primaire du Bourg	0881H	Retrait 3ème classe élémentaire
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	Ecole élémentaire Simone Veil	1358B	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
SAINTE FOY LES LYON	Ecole maternelle Herbinière Lebert	2439B	Retrait 2ème classe
	Ecole élémentaire Robert Schiuman	3029T	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Châtelain	0329H	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire

SIMANDRES	Ecole primaire Rue de L'Inverse	1518A	Retrait 6ème classe élémentaire
TARARE	Ecole maternelle Radisson	1136K	Retrait 4ème classe
TASSIN LA DEMI LUNE	Ecole élémentaire Général Leclerc	0750R	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
TERNAY	Ecole élémentaire de Flevieu le Haut	1513V	Création 8ème classe
THIZY LES BOURGS	Ecole maternelle Joseph Depierre (Bourg de Thizy)	3354W	Retrait 3 <sup>ème</sup> classe
VAUGNERAY	Ecole primaire Rue des Ecoles	0754V	2 Créations (12 <sup>ème</sup> et 13 <sup>ème</sup> classes élémentaires)
VAULX EN VELIN	Ecole maternelle Pierre et Marie Curie	0501V	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Anatole France	1823G	Création 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Andrée Vienot	2814J	Création 5ème classe
	Ecole maternelle Frédéric Mistral	0504Y	Création 10ème classe
	Ecole maternelle Pasteur M. Luther King B	2469J	Retrait 5 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jean Vilar	3615E	Création 6ème classe
	Ecole maternelle Grandclément	0500U	Création 10ème classe
	Ecole maternelle Paul Langevin	2167F	2 Créations (10ème et 11ème classes)
	Ecole maternelle Youri Gagarine	2433V	Création 6ème classe
	Ecole maternelle Henri Wallon	3575L	Création 10ème classe
	Ecole maternelle Federico Garcia Lorca	3719T	2 Créations (8ème et 9ème classes)
	Ecole maternelle Le Chat Perché	3756H	Création 6ème classe
	Ecole élémentaire Anatole France	1822F	Création 11ème classe
	Ecole élémentaire Ambroise Croizat	3155E	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Youri Gagarine	0164D	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Grandclément	1405C	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Paul Langevin	1412K	Retrait 20ème classe
	Ecole élémentaire Angelina Courcelles	3574K	2 Retraits (19ème et 18ème classes)
	Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie	3111G	5 Retraits (14 <sup>ème</sup> , 13 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Henri Wallon	3534S	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jean Vilar	3533R	3 Retraits (20 <sup>ème</sup> , 19 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup> classes)
	Ecole élémentaire Frédéric Mistral	1414M	Retrait 20 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire René Beauverie	4226U	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle
	Ecole primaire Odette Cartailhac	4368Y	Création 5ème classe maternelle
	Ecole primaire Anton Makarenko	3987J	Création 13ème classe élémentaire
	Ecole primaire Katherine Johnson	4409T	13 Créations (6 classes maternelles et 7 classes élémentaires) <b>Nouvelle école</b>
VENISSIEUX	Ecole maternelle Léo Lagrange	3435J	Création 9ème classe
	Ecole maternelle Max Barel	4303C	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Jean Moulin	1081A	Création 8 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Saint-Exupéry	3900P	Création 8ème classe
	Ecole maternelle Centre	1193X	Création 12ème classe
	Ecole maternelle Henri Wallon	3021J	Création 7 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Anatole France	3988K	Création 14ème classe
	Ecole élémentaire Jean Moulin	3732G	2 Retraits (16ème et 15ème classes)
	Ecole élémentaire Max Barel	3156F	Création 20ème classe
	Ecole élémentaire Le Charreard	3428B	Création 14ème classe
	Ecole élémentaire Léo Lagrange	3326R	Retrait 16ème classe

VENISSIEUX (suite)	Ecole élémentaire Saint Exupéry	0163C	Retrait 13ème classe
	Ecole primaire Louis Pergaud	1800G	Création 10 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 10 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Georges Levy	2540L	Retrait 6ème classe maternelle
	Ecole primaire Charles Perrault	3852M	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 12 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Paul Langevin	3901R	2 Créations (10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> classes maternelles)
	Ecole primaire Joliot Curie	3035Z	2 Créations (16ème et 17ème classes élémentaires)
	Ecole primaire Flora Tristan	4259E	Création 9ème classe maternelle Retrait 16ème classe élémentaire
	Ecole primaire Gabriel Péri	3034Y	3 Créations (10 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> classes maternelles) Création 17 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Moulin à Vent	0909N	Retrait 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
VERNAISON	Ecole élémentaire Robert Baranne	3018F	Retrait 9ème classe
VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	Ecole maternelle Condorcet	1864B	Création 6ème classe
	Ecole élémentaire Jean Zay	1125Y	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Ferdinand Buisson	3389J	Retrait 18ème classe
	Ecole élémentaire Jean Macé	3586Y	Création 21ème classe
	Ecole primaire Monnet Roland	1124X	Retrait 9ème classe élémentaire
	Ecole primaire Albert Camus	2976K	Création 9ème classe élémentaire
	Ecole primaire Lamartine	3110F	Création 8 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 15 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Pierre Montet	2861K	Création 4 <sup>ème</sup> classe maternelle Création 7 <sup>ème</sup> classe élémentaire
	Ecole primaire Jean Bonthoux	3163N	Création 6ème classe maternelle Retrait 11ème classe élémentaire
	Ecole primaire Jacques Prévert	1790W	Création 7 <sup>ème</sup> classe maternelle Retrait 13 <sup>ème</sup> classe élémentaire
VILLEURBANNE	Ecole maternelle Saint-Exupéry	2847V	2 Créations (10ème et 11ème classes)
	Ecole maternelle Jules Guesde	1211S	2 Créations (10ème et 11ème classes)
	Ecole maternelle Albert Camus	1712L	2 Créations (12ème et 13ème classes)
	Ecole maternelle Croix Luizet	1202G	Retrait 10 <sup>ème</sup> classe
	Ecole maternelle Antonin Perrin	1216X	Retrait 13 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Ernest Renan A	0382R	Création 16ème classe
	Ecole élémentaire Lazare Goujon	3198B	Retrait 14 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Château Gaillard	3512T	2 Retraits (17ème et 16ème classes)
	Ecole élémentaire Lakanal	0378L	Retrait 11 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Albert Camus	3245C	Retrait 23 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Jules Guesde	3394P	Retrait 21 <sup>ème</sup> classe
	Ecole élémentaire Saint Exupéry	3563Y	Retrait 17ème classe
	Ecole élémentaire Jules Ferry	2853B	Retrait 18ème classe
	Ecole élémentaire Berthelot	3738N	Retrait 19 <sup>ème</sup> classe
	Ecole primaire Rosa Parks	4260F	Création 6ème classe maternelle Création 9ème classe élémentaire
	Ecole primaire Simone Veil	4331H	Création 6ème classe maternelle 3 Créations (6ème, 7ème et 8ème classes élémentaires)
VILLIE MORGON	Ecole élémentaire Elise et Robert Deville	2755V	Retrait 7 <sup>ème</sup> classe

VINDRY SUR TURDINE Ecole primaire Jacques Prévert 0770M Retrait 3ème classe maternelle (Saint Loup) Création 2ème classe élémentaire

**VOURLES** Ecole primaire Girard Desargues 3964J Retrait 5ème classe maternelle

Retrait 9ème classe élémentaire

#### II - FUSIONS D'ECOLES (avec direction unique) :

ALBIGNY SUR SAONE maternelle Les Frères Voisin (0693201E) et élémentaire Les Frères Voisin (0690838L)

COUZON AU MONT D'OR maternelle Reverchon (0690473P) et élémentaire Reverchon (0692826X)

FRANCHEVILLE maternelle Le Chater (0692255B) et élémentaire Le Chater (0693117N)

MEYZIEU maternelle Grand Large (0691566C) et primaire Le Carreau (0693843C)

MIONS maternelle Louis Pasteur (0692487D) et élémentaire Louis Pasteur (0692465E)

SAIN BEL maternelle Du Moulin (0692947D) et élémentaire Jules Chauran (0692946C)

SAINT GERMAIN-NUELLES

(0691426A)

primaire Du Bourg (Nuelles) (0691437M) et primaire Le Colombier (St Germain)

#### **III - CREATIONS D'ECOLES:**

**DECINES** Création de l'école primaire Pierre Moutin (0694464C)

LYON 8EME Création de l'école primaire Anne Sylvestre (0694410U)

VAULX EN VELIN Création de l'école primaire Katherine Johnson (0694409T)

#### **IV - FERMETURES D'ECOLES:**

LYON 1ER Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi - Strauss (0691302R)

#### **V - SCISSIONS D'ECOLES:**

MEYZIEU Scission de l'école primaire Le Carreau (0693843C) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Le Carreau (0694459X)

- l'école élémentaire Le Carreau (0693843C)

VENISSIEUX Scission de l'école primaire Louis Pasteur (0693290B) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Louis Pasteur (0694460Y)

- l'école élémentaire Louis Pasteur (0693290B)

Scission de l'école primaire Moulin à Vent (0690909N) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Moulin à Vent (0694461Z)

- l'école élémentaire Moulin à Vent (0690909N)

Scission de l'école primaire Paul Langevin (0693901R) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Paul Langevin (0694462A)

- l'école élémentaire Paul Langevin (0693901R)

Scission de l'école primaire Flora Tristan (0694259E) en deux écoles distinctes :

- l'école maternelle Flora Tristan (0694463B)

l'école élémentaire Flora Tristan (0694259E)

#### VI - SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS :

#### > Référent (ERSH) :

- Création d'un poste de référent

#### > ULIS:

- Transfert de l'ULIS de l'école élémentaire Jean Vilar à Vaulx en Velin (0693533R) à l'école élémentaire Frédéric Mistral à Vaulx en Velin (0691414M)
- ULIS TFC (troubles des fonctions cognitive) de l'école élémentaire Anatole France A de Vénissieux (0691717S) transformée en ULIS TSA (troubles du spectre autistique)

#### > Unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes (UEMA) :

- Création d'une UEMA à l'école maternelle Marie Curie à Grigny (0690458Y)

#### > Postes d'enseignants spécialisés en établissements médico-éducatifs et hôpitaux :

- · Créations :
- Création d'un demi-poste d'enseignant spécialisé au Centre d'Education Motrice Henry Gormand à Bron (0691830P)
- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IME Les Primevères à Charly (0692650F)
- Création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IME Aline Renard à Rillieux la Pape (0693248F)
  - Retraits:
- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à l'ITEP La Cristallerie à Givors (0691826K)
- Retrait d'un poste d'enseignant spécialisé à l'ITEP Maria Dubost à Lyon 7ème (0692636R)
- Retrait de deux postes d'enseignants spécialisés au Centre d'Education Motrice de la Fondation Richard à Lyon 8ème (0692309K)
- Retrait d'un poste au SSEFS Recteur Louis à Vaulx en Velin (0693123V)

#### > Postes SESSAD:

- Retrait :
- Retrait d'un poste au SESSAD Aline Renard à Rillieux la Pape (0693998W)

#### > Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) :

- Création d'une classe LSF supplémentaire à l'école maternelle Condorcet à Lyon 3ème (0691055X)

#### ➤ Postes UPE2A :

- Créations :
- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Le Chater à Francheville (0693117N)
- Création d'un poste itinérant rattaché à l'école élémentaire Bel Air à Francheville (0692948E) pour les élèves allophones du site Charial
- Création d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Louise Michel à Givors (0692374F)
  - Retraits :
- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Les Semailles à Rillieux la Pape (0693470X)
- Retrait d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire Saint Exupéry à Tarare (0690773R)
  - Transferts:
- Le demi-poste UPE2A implanté à l'école primaire Les Entrepôts à Lyon 4ème (0693759L) est transféré à l'école élémentaire Commandant Arnaud à Lyon 4ème (0693016D)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Diderot à Lyon 5<sup>ème</sup> (0693708F) est transféré à l'école élémentaire Albert Camus à Lyon 5<sup>ème</sup> (0693908Y)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Louis Pasteur à Lyon 8ème (0693907X) est transféré à l'école élémentaire Combe Blanche à Lyon 8ème (0692744H)
- Le poste UPE2A implanté à l'école primaire John Kennedy à Lyon 8ème (0693796B) est transféré à l'école élémentaire Philibert Delorme à Lyon 8ème (0693838X)

- Transferts (suite):
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Les Allagniers à Rillieux la Pape (0693736L) est transféré à l'école élémentaire Les Charmilles à Rillieux la Pape (0693569E)
- Le poste UPE2A implanté à l'école élémentaire La Velette à Rillieux la Pape (0693531N) est transféré à l'école élémentaire Les Semailles à Rillieux la Pape (0693470X)
- Le demi-poste UPE2A implanté à l'école élémentaire Léon Jouhaux à Villeurbanne (0692978M) est transféré à l'école élémentaire Albert Camus à Villeurbanne (0693245C) en complément du demi-poste déjà existant.

#### > Postes pôles ressources : Créations de 3 postes :

- 0,5 pour la circonscription de Anse
- 0,5 pour la circonscription de Givors
- 0,5 pour la circonscription de Lyon 6ème Villeurbanne
- 0,5 pour la circonscription de Saint Pierre de Chandieu
- 0,5 pour la circonscription de Vaulx en Velin 2
- 0,5 pour la circonscription de Villefranche sur Saône

#### ➤ RASED :

- Créations de postes de psychologues de l'éducation nationale :
- Création d'un demi-poste de psychologue sur la circonscription de Givors rattaché à l'école élémentaire Jean Jaurès à Givors (0693407D) en complément du demi-poste déjà existant
- Création d'un demi-poste de psychologue sur la circonscription de Villeurbanne 1 rattaché à l'école élémentaire Croix Luizet à Villeurbanne (0693676W) en complément du demi-poste déjà existant
- Création d'un demi-poste de psychologue sur la circonscription de Villeurbanne 2 rattaché à l'école élémentaire Jean Jaurès à Villeurbanne (0693291C) en complément du demi-poste déjà existant
  - Changements de rattachement administratif :

Implant	tation du poste	Ra	ttachement adm. Rentrée 2020			tachement adm. Rentrée 2021
	IEN		Ecole	Type de poste		Ecole
0693440P	GIVORS	0690791K	Elém. Picard Liauthaud à Givors	RASED Pédagogique	0693339E	Elém. Joliot Curie à Givors
0693440P	GIVORS	0692610M	Elém. Jacques Duclos à Givors	RASED Relationnel	0693407D	Elém. Jean Jaurès à Givors
0690272W	GREZIEU LA VARENNE	0692472M	Prim. Hubert Reeves à St Symphorien sur Coise	RASED Pédagogique	0691844E	Prim. Les Petits Fagotiers à St Martin en Haut
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693724Y	Elém. Anatole France à Villeurbanne	RASED Relationnel	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693456G	Elém. Jean Moulin à Villeurbanne	Psychologue	0694331H	Prim. Simone Veil à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693724Y	Elém. Anatole France à Villeurbanne	Psychologue	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693676W	Elém. Croix Luizet à Villeurbanne	Psychologue	0693198B	Elém. Lazare Goujon à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693724Y	Elém. Anatole France à Villeurbanne	RASED Pédagogique	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693456G	Elém. Jean Moulin à Villeurbanne	RASED Pédagogique	0691209P	Mat. Ernest Renan A à Villeurbanne
0690269T	VILLEURBANNE 1	0693512T	Elém. Château Gaillard à Villeurbanne	RASED Pédagogique	0693198B	Elém. Lazare Goujon à Villeurbanne

#### VII - POSTE D'ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (ERUN) :

- Création d'un poste rattaché à l'IEN de Vaulx en Velin 2

#### **VIII - REMPLACEMENT :**

- Création de 76 postes de remplaçants pour la brigade départementale

#### IX - POSTES FLECHES « Langues Vivantes »:

- Créations :
- Elémentaire Jean Zay à Lyon 9ème (0693418R) 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Primaire Du Bourg à Saint Didier au Mont d'Or (0693950U) 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Elémentaire Youri Gagarine à Vaulx en Velin (0690164D) 3 postes fléchés anglais pour projet EMILE
- Primaire Georges Levy à Vénissieux (0692540L) 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Elémentaire Paul Langevin à Vénissieux (0693901R) 2 postes fléchés anglais pour projet EMILE
- Primaire Monnet Roland à Villefranche sur Saône (0691124X) 1 poste fléché anglais pour projet EMILE
- Retrait :
- Primaire Les Calabres à Meyzieu (0691563Z) 1 poste fléché allemand

#### **X - DECHARGES DE DIRECTION:**

L'école primaire Pierre Moutin à Décines et l'école primaire Anne Sylvestre à Lyon 8ème bénéficieront à titre exceptionnel pour un an d'un quart de décharge supplémentaire à la décharge légale de direction. L'école primaire Katherine Johnson à Vaulx en Velin bénéficie d'une décharge totale en raison de son nombre de classes.

### 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2021-11-26-00003

Arrêté modification l'arrêté préfectoral n° 69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 portant constitution de la liste départementale des membres appelés à siéger au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire



Préfecture

Direction des Affaires juridiques et de l'Administration Locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Agnès RAICHL Tél. : 04.72.61.61.00

Télécopie : 04.72.61.66.60

Courriel: pref-funeraire@rhone.gouv.fr

# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 69-2021-11 MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°69-2020-10-30-002 DU 27 OCTOBRE 2020 PORTANT CONSTITUTION DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES MEMBRES APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DES JURYS EN CHARGE DE LA DÉLIVRANCE DES DIPLÔMES DANS LE SECTEUR FUNÉRAIRE

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2223-25-1 et D2223-55-2 à D2223-55-17;

VU le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire;

VU le décret n° 2013-1194 du 19 décembre 2013 relatif à la formation dans le secteur funéraire;

VU le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

VU l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire et l'arrêté rectificatif;

VU l'arrêté préfectoral N°69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 portant constitution de la liste départementale des membres appelés à siéger au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le changement de fonctions de certaines personnes figurant sur la liste départementale constituée par l'arrêté préfectoral susvisé ;

Sur proposition de Madame la directrice des affaires juridiques et de l'administration locale;

#### ARRÊTE

**Article 1er :** Les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté préfectoral N°69-2020-10-30-002 du 27 octobre 2020 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 1<sup>er</sup>: Les personnes pouvant être appelées à siéger, dans le département du Rhône, au sein des jurys en charge de la délivrance des diplômes de conseillers funéraires, maîtres de cérémonie et dirigeants ou gestionnaires des établissements funéraires sont désignées dans la liste jointe en annexe du présent arrêté.

Adresse postale : Préfecture du Rhône — 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Article 2 : Le jury est constitué, par l'organisme de formation, de quatre personnes sélectionnées sur la liste jointe en annexe.

Chaque jury constitué ne peut comporter au maximum qu'un représentant des chambres consulaires et un représentant de la profession. En cas de défection d'un membre du jury, le jury peut régulièrement se tenir dès lors que trois membres sont présents. En cas d'indisponibilité de l'ensemble des personnes inscrites sur la liste, les organismes précités peuvent avoir recours aux listes d'autres départements. »

Article 2: Le reste sans changement.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon -184 rue Duguesclin -69433 Lyon cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4: La directrice des affaires juridiques et de l'administration locale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres désignés dans l'annexe 1 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 26 novembre 2021

Le Préfèt, La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Signé: Cécile DINDAR

Liste départementale des membres appelés à siéger dans les jurys en charge de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif portant constitution de la

Nom	Prénom	Secteur d'activité	Adresse professionnelle	
OLIVER	Pierre	Maire du 2ème arrondissement de Lyon	Hôtel de Ville – 2 rue d'Enghien – 69002 LYON	
POULAIN	Virginie	Maire de Fontaines Saint Martin	Hôtel de ville – 1 Place Jean Moulin – 69270 Fontaines Saint Martin	
PONCET	Bernard	Adjoint au maire de La Tour de Salvagny	Hôtel de ville – Allée de la Mairie – 69890 La Tour de la Salvagny	
ZWICK	Véronique	Adjoint au maire de Saint Cyr au Mont d'Or	Mairie – 13 rue Jean et catherine Reynier – 69450 Saint Cyr au Mont d'Or	
	Jean-Philippe	Adjoint au maire de La Tour de Salvagny	Hôtel de ville – Allée de la Mairíe – 69890 La Tour de la Salvagny	9
SEIGNE-MARTIN	Florian	Direction départementale de la protection des populations	Direction départementale de la protection des populations - 245 rue Garibaldi - 69003 Lyon	
JACQUOT	Evelyne	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	DREETS - tour suisse - 1 boulevard Vivier merle - 69003 Lyon	
	Claudine	Université Lyon 2	Université Lumière Lyon 2 – 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	
SMANIOTTO	Barbara	Université Lyon 2	Université Lumière Lyon 2 – 18 quai Claude Bernard – 69365 Lyon cedex 07	
FANTON	Laurent	Université Lyon 1	Institut médecine légale, 12 avenue Rockefeller 69008 LYON	
anoria	Frédérique	Université Lyon 1	Centre de Biologie Pathologie Est Service d'anatomie pathologique 59 boulevard Pinel 69500 BRON	
HERVIEU	Valérie	Université Lyon 1	Centre de Biologie Pathologie Est Service d'anatomie pathologique 59 boulevard Pinel 69500 BRON	
BRAYE	Fabienne	Université Lyon 1	Hôpital Croix-Rousse 103 Grande Rue de la Croix-Rousse 69004 LYON	

Nom	Prénom	Sectour d'activité	Adraces profacejonnella
GUYON	Marie	Union départementale des associations familiales	UDAF 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07
DU CREST	Ghislaine	Union départementale des associations familiales	UDAF 12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 Lyon cedex 07
VIVIER	Magali	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
PEYREFITTE	Carole	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
GIROUD	Gilles	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
SIMONNET	Philippe	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
ВОІСНЁ	Lucien	Chambre de métiers et de l'artisanat	10 rue Paul Montrochet 69002 LYON
KALAÏ	Marie	Chambre de commerce et d'industrie	CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne – Place de la Bourse – 69289 Lyon cedex 02
BONHOMME	Christelle	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Pôle services à la population de la ville de Pierre-Bénite	Mairie de Pierre Bénite – Place Jean Jaurès BP10008 – 69491 PIERRE-BÉNITE
соегно	Morgane	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Service de la population et des cimetières de la ville de Vaulx-en-Velin	Mairie de Vaulx-en-Velin - Place de la Nation - 69120 VAULX-EN-VELIN
COMPARATO	Sandra	Je la ville de	Mairie de Villeurbanne – Place Lazare Goujon – 69100 VILLEURBANNE
EYMARD	Sophie	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Mairie de Cailloux sur Fontaines (DGS)	Mairie de Cailloux sur Fontaines – 1 Place du 8 mai 1945 – 69270 CAILLOUX SUR FONTAINES
MORALES	Céline	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Service administratif funéraire – Mairie de Lyon	Mairie de Lyon – 177 avenue Berthelot – 69007 LYON
MOUGIN-AVRIL	Marine	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Mairie de Fontaines sur Saône ( DGS)	Mairie de Fontaines sur Saône – 25 rue Gambetta – 69270 FONTAINES-SUR-SAÔNE
GENESTIER	Bernadette	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Mairie de Saint-Priest (DGS)	Mairie de Saint-Priest – 14 Place Charles Ottina – 69800 SAINT- PRIEST
PAULÉS	Caroline	Centre de gestion de la fonction publique territoriale – Pôle accueil et vie civile de la ville de Feyzin	Mairie de Feyzin – 18 rue de la mairie – BP 46 – 69552 FEYZIN Cedex

Nom	Prénom	Secteur d'activité	Adresse professionnelle
BOUDIER	Christophe	Maître de cérémonie	SSF-Société des Services funéraires -11 avenue de la République – 69200 VÉNISSIEUX
STASIA	Stéphane	Conseiller Funéraire	LAO Centre Funéraire Rivière – 71 boulevard de l'Europe – 69310 Pierre Bénite
QUEZEL	Raphaĕl	Conseiller Funéraire – Dirigeant	LAO Centre Funéraire Rivière – 52 avenue Franklin Roosevelt – 69500 Bron
KAIM	Henri	Conseiller Funéraire – Dirigeant	PF KAIM – 55 rue du 4 août 1789 – 69100 Villeurbanne
MELLOUKI	Fatima	Conseillère Funéraire	PF EDEN - 47 avenue Jean-Jaurès - 69200 VENISSIEUX
JACQUELINE	Olivier	Conseiller Funéraire – Dirigeant	PF Marbrerie Chaboud – 1 rue Hermann Sabran – 69004 LYON
MIR-HASSAINE	Ophéline	Conseillère Funéraire	PF Joubert – 157 avenue Barthélémy BUYER – 69005 Lyon
GOUTTENOIRE	Mabel	Conseiller Funéraire	PFP – 181 avenue Berithelot – 69007 LYON
DUVAREILLE	Cyrielle	Conseillère Funéraire	PFP – 181 avenue Berthelot – 69007 LYON
GONZALEZ	Marie	Conseillère Funéraire	PFP – 181 avenue Berthelot – 69007 LYON

## 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2021-11-26-00001

Le Préfet La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour légalité des chances, Signé : Cécile DINDAR



Liberté Égalité Fraternité

Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Agnès RAICHL

Tél.: 04 72 61 61 00

Courriel: agnes.raichl@rhone.gouv.fr

#### ARRETÉ nº 69-2021-11-

relatif à la fermeture d'un local situé 19 route départementale 386 à Grigny destiné à l'hébergement collectif de travailleurs

> Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code du travail,

VU la loi n°73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif, notamment les articles 5 et 7,

VU le contrôle effectué le 23 novembre 2021, par le commissariat de police de Givors-Grigny, l'URSSAF, la brigade mobile de recherche de la police aux frontières de Lyon, et Mesdames Gaëlle Michaut et Myriam Sadek, inspectrices du travail au sein de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle en matière de Travail Illégal (URACTI) d'Auvergne-Rhône-Alpes, au sein de la SARL ASIELAND, restaurant à l'enseigne de l'Etoile d'Asie, situé 19 Route départementale 386 69520 Grigny, géré dans des locaux loués par la SARL ASIELAND à la SCI Bouge (Lieu Dit Les Granges 69390 Millery);

VU le rapport du 24 novembre 2021, proposant la fermeture administrative d'un lieu d'hébergement collectif, non déclaré et indigne, cosignés par les inspectrices du travail précitées.

CONSIDERANT que les inspectrices du travail ont constaté, à l'étage au-dessus du restaurant, sous la toiture, l'existence d'une salle dans laquelle du matériel professionnel est stocké et du linge mis à sécher; que trois chambres sont attenantes à cette salle, contenant des effets personnels tels que paquet de cigarettes et briquet, paires de chaussures, brosse à dents, linge de lit, linge de toilette, courrier ; qu'en outre ces chambres sont meublées de lits, bureau, chaises.

CONSIDERANT dès lors que ces constats établissent l'existence d'un hébergement collectif dans les locaux du restaurant, en violation de l'article R. 4228-26 du code du travail, dont les dispositions interdisent d'héberger des travailleurs dans les locaux affectés à un usage industriel ou commercial.

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône - 69419 Lyon cedex 03 Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil: internet: www.rhone.gouv.fr ou tél.: 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local) CONSIDERANT que cet hébergement n'a fait l'objet d'aucune déclaration.

**CONSIDERANT** que l'état du logement destiné à l'hébergement collectif, situé au 19 Route départementale 386 69520 Grigny, exposent les personnes qui l'occupent à un danger pour leur santé et leur sécurité, notamment aux motifs suivants :

- Délabrement et vétusté des trois chambres,
- Surface des chambres inférieure aux 6 m2 requis par l'article R. 4228-27 du code du travail,
- Absence de fenêtre dans l'une des chambres, en violation de l'article précité du code du travail,
- Sanitaires insalubres et vétustes, situés non à proximité des chambres mais à l'étage du dessous, derrière les cuisines.

CONSIDERANT qu'il est impossible de remédier à l'insalubrité et aux non-conformités du logement, compte-tenu de la nature et de l'ampleur des travaux nécessaires à la résorption de l'insalubrité et aux mises en conformité nécessaires.

**CONSIDERANT** enfin qu'il est nécessaire de reloger décemment les salariés occupant ce logement, Messieurs Songxue HU (né le 26/02/1982 à Zhejiang en CHINE) et Dorga CHOETSANG (né le 17/07/1988 à Nialam en CHINE), dont l'adresse officielle est située 15 rue de la République à Grigny, adresse indiquée sur le courrier trouvé dans le logement.

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

#### ARRÊTE:

**ARTICLE 1 :** Le bâtiment, sis au n°19 Route départementale 386 à Grigny, loué par la SARL ASIELAND, restaurant à l'enseigne de l'Etoile d'Asie, situé 19 Route départementale 386 69520 Grigny, géré par Monsieur Yufang XU (né le 27/11/1960 à Zhejiang en CHINE), et destiné à l'hébergement collectif de salariés du restaurant, est déclaré insalubre et dangereux pour la santé et la sécurité de ses occupants et ceux susceptibles de l'occuper.

**ARTICLE 2 :** Les locaux situés dans le bâtiment susvisé sont, en l'état, interdits à l'habitation à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** La SARL ASIELAND est tenue de fournir aux deux occupants précités et à ceux susceptibles de l'occuper, à compter de la notification du présent arrêté, un logement décent conforme aux prescriptions légales et réglementaires du code du travail.

**ARTICLE 4 :** Les frais occasionnés par le relogement des deux occupants et de ceux susceptibles de l'occuper sont pris en charge par la SARL ASIELAND.

**ARTICLE 5:** La SARL ASIELAND doit, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté, informer la Préfet du lieu du relogement fournis aux dits occupants.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est notifié par lettre recommandé avec accusé de réception à la SARL ASIELAND, locataire du bâtiment.

**ARTICLE 7 :** En application des dispositions des articles R 312-1 et R421-1 du Code de la justice Administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet :

- D'un recours administratif gracieux devant le Préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours hiérarchique devant madame la Ministre du Travail, Direction Générale du Travail- 39 quai André Citroën 75015 Paris.
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon- 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex.

**ARTICLE 8 :** La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 novembre 2021

Le Préfèt La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

Signé: Cécile DINDAR

69\_Secrétariat\_Général\_Commun\_Département al

69-2021-11-26-00004

SUBDELEGATION ATTRIBUTIONS GENERALES



#### Secrétariat général commun départemental

DIRECTION

#### Arrêté préfectoral n°

portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales aux services du Secrétariat générales aux services du Secretariat générales aux services du Secretariat générales aux services du Secretariat générales aux services du Secrétariat du

## LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU RHONE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2019 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Mme Cécile DINDAR;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant nomination de Madame Lucie RIGAUX, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental du Rhône;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame Axelle FLATTOT directrice du Secrétariat Général Commun Départemental du Rhône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion du 27 octobre 2021 entre le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et le secrétariat général commun départemental du Rhône, relative à la gestion des actes concernant la situation individuelle des membres des corps de l'inspection du travail et des contrôleurs du travail;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-25-00001 du 25 novembre 2021 portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, au titre des attributions générales ;

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-25-00001 du 25 novembre 2021 sera exercée par Madame Lucie RIGAUX, directrice adjointe.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, pour tous les actes relevant de la compétence des services du secrétariat général commun départemental du Rhône dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et à l'exclusion des actes visés à l'article 3 de la présente décision, aux personnes suivantes :

#### Directeurs et adjoints

- M. Christian CUCHET, directeur des ressources humaines ;
- M. Gilles GONNET, directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil ;
- M. Patrick LEROY, directeur de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information et de communication;
- Mme Véronique ROUSSEAU, directrice des finances et des achats ;
- M. Sébastien REVELLO, directeur adjoint des ressources humaines ;
- Mme Nadia LAFONT, adjointe à la directrice des finances et des achats, cheffe du bureau budget et suivi de la dépense ;
- M. Richard GELEY, adjoint au directeur de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information et de communication, chef du bureau opérationnel systèmes et réseaux.

#### Chefs de bureau

- Mme Sylvie-Sonia ANNETTE, cheffe du bureau de la commande publique ;
- Mme Sandrine COURNIER, cheffe du bureau de l'appui au pilotage des ressources humaines ;
- Mme Caroline COURTY, cheffe du bureau du recrutement et de la mobilité ;
- M. Xavier DRANE, chef de la mission méthodes et numérique ;
- Mme Marie GALLOT, cheffe de la mission valorisation des ressources humaines ;
- Mme Christel PEYROT, cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail ;
- Mme Corinne RUBIN, cheffe du bureau de la formation ;
- M. Alexandre RUIZ, chef du bureau support informatique de proximité ;
- M. Richard WILPOTTE, chef du bureau de la gestion statutaire;
- M. Romain ZANARDI, chef du bureau des relations avec le public.

#### Autres cadres A et B

- Mme Christine CUSSIGH, chargée de mission immobilier et patrimoine de l'État ;
- M. Christophe CROCHU, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique, chef de la section logistique ;
- M. Medhi DUTHIEUW, adjoint à la cheffe du bureau de la formation ;
- Mme Sonia HECHT, adjointe à la cheffe du bureau de l'appui au pilotage des ressources humaines ;
- M. Steeve MASSARDIER, adjoint à la cheffe du bureau du recrutement et de la mobilité ;
- Mme Isabelle MESTRE, adjointe au chef du bureau support informatique de proximité ;
- M. Lionel PASCAL, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et de la logistique, chef de la section immobilier;

- Mme Anne-Claire ROYER, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail
- Mme Alice TARDY, adjointe au chef du bureau de la gestion statutaire.

#### **<u>Article 3</u>** : Sont exclus de la présente délégation :

- 1. Les correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'Etat, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils départementaux, des conseils métropolitains et des conseils de communautés d'agglomération ;
- 2. Les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux ;
- 3. Les arrêtés de portée générale ;
- 4. Les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- 5. Les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité
- 6. Les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux
- 7. Les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation);
- 8. Les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions

<u>Article 4</u> : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 5</u> : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs Départemental de la Préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation, La directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône

Axelle FLATTOT

## 69\_Secrétariat\_Général\_Commun\_Département al

69-2021-11-26-00005

SUBDELEGATION OSD DEPARTEMENTAL



#### Secrétariat général commun départemental

DIRECTION

#### Arrêté préfectoral n°

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux services du Secrétariat général commun départemental du Rhône au titre de ses attributions départementales

#### LA DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL DU RHONE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe);

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône - Mme Cécile DINDAR;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant nomination de Madame Lucie RIGAUX, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental du Rhône;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination de directeurs de secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, en matière d'ordonnancement secondaire ;

#### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Axelle FLATTOT, directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 est exercée par Madame Lucie RIGAUX, directrice adjointe.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Véronique ROUSSEAU, directrice des finances et des achats :

- Pour un montant limité à 30 000 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement)
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4 : action sociale et formation), 148 et 176 (action sociale) 215 et 217 (action sociale et accidents de service).

<u>Article 3</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1 et 2, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Nadia LAFONT, cheffe du bureau du budget et du suivi de la dépense, adjointe à la directrice des finances et des achats, et Mme Sylvie-Sonia ANNETTE, cheffe du bureau de la commande publique :

- Pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement).

<u>Article 4</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1, 2 et 3, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à Mme Anne-Marie RODRIGUEZ, adjointe à la cheffe du bureau du budget et du suivi de la dépense, à Mme Vival-dy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, cheffe de section exécution dépenses , et à M. Khalid LAMSAA-DI, adjoint à la cheffe de section exécution dépenses :

- Pour un montant limité à 800 euros HT par commande pour les programmes 354, 723, 348, 349, 362 et 363
- Pour un montant limité à 800 euros HT par commande pour les programmes 181 et 207 (frais de déplacement).

<u>Article 5</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à M. Patrick LEROY, directeur de l'innovation, du numérique et des systèmes d'information et de communication, pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (dépenses SIC).

Article 6: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de ses attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021, à M. Gilles GONNET, directeur de l'immobilier, de la logistique et de l'accueil, pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (dépenses immobilières et logistiques) et les programmes 348, 723, 349, 362 et 363 (dépenses immobilières).

<u>Article 7</u>: En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et des crédits alloués ou dépenses autorisées et à l'exclusion des actes visés à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 69-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 à :

#### M. Christian CUCHET, directeur des ressources humaines

- pour un montant limité à 10 000 euros HT par commande pour le programme 354 (action sociale et formations départementales)
- pour un montant limité à 8 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4 : action sociale et formation), 148 et 176 (action sociale) 215 et 217 (action sociale et accidents de service).

En cas d'absence ou d'empêchement, à :

- M. Sébastien REVELLO, directeur adjoint des ressources humaines
- Mme Corinne RUBIN, cheffe du bureau de la formation, pour le programme 354
- pour un montant limité à 4 000 euros HT par commande pour les programmes 216 (action 4), 148, 215, 217 et 176, Mme Christel PEYROT, cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne-Claire ROYER, adjointe à la cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail.

Article 8 : Un spécimen de la signature des personnes visées à la présente décision est joint en annexe.

<u>Article 9</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 10</u>: La directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation, La directrice du secrétariat général commun départemental du Rhône

Axelle FLATTOT

#### **SIGNATURE DES SUBDELEGATAIRES**

NOM Prénom	SIGNATURE
FLATTOT Axelle	
RIGAUX Lucie	
ROUSSEAU Véronique	
LAFONT Nadia	
ANNETTE Sylvie-Sonia	
RODRIGUEZ Anne-Marie	
ONGALA MOUNGUIZA Vivaldy Aurore	
LAMSAADI Khalid	
LEROY Patrick	
GONNET Gilles	
CUCHET Christian	
REVELLO Sébastien	
RUBIN Corinne	
PEYROT Christel	